

méfions-nous de l'eau qui dort !

# momentalions

## GUIDE DE PRÉVENTION

Brignais

Vourles

Millery

Montagny

Givors

Grigny



# édito

Nous avons tous en mémoire les terribles crues de 2003 et 2005. Ces événements dramatiques peuvent se reproduire à tout moment sur notre territoire. Le rôle majeur du Contrat de Rivière du Garon est de lutter contre ces phénomènes naturels en améliorant la protection des biens et des personnes. Pour cela, il aménage, restaure et nettoie les cours d'eau du bassin versant. Malheureusement, la nature reste imprévisible et capricieuse. Malgré tous nos efforts, garder les pieds au sec en toutes circonstances sera toujours un objectif difficile à atteindre. Dans ces conditions, mieux vaut anticiper pour éviter le pire. Ce guide recense les bons gestes à avoir avant, pendant et après le sinistre. Gardez le précieusement et

## méfions-nous de l'eau qui dort !

# sommaire

Commune par commune.....	p. 3
> Brignais .....	p. 3
> Vourles .....	p. 4
> Millery .....	p. 4, 5
> Montagny .....	p. 4, 5
> Grigny .....	p. 5
> Givors .....	p. 5
Les bons gestes .....	p. 6
Qui fait quoi ? .....	p. 8

Zones inondables

# ● Brignais



Documents issus de la BD ORTHO® - Prises de vues aériennes de 2003 - © IGN Paris - Autorisation n° 50-8577



Zones inondables

- Vourles
- Millery
- Montagny
- Crigny
- Civors



# Les bons gestes

## ● AVANT L'INONDATION

### S'organiser c'est réduire sa vulnérabilité

#### > Les aménagements permanents

- **Prévoir une zone de survie en hauteur, accessible de l'intérieur et de l'extérieur** (pour les secours)

##### Installez-y :

- Un poste de radio à piles
- Un téléphone mobile chargé
- Une réserve d'eau potable et de nourriture
- Le nécessaire pour vous éclairer et vous chauffer
- Un nécessaire de toilette
- Un appareil photo chargé pour justifier votre bonne foi auprès de votre assurance

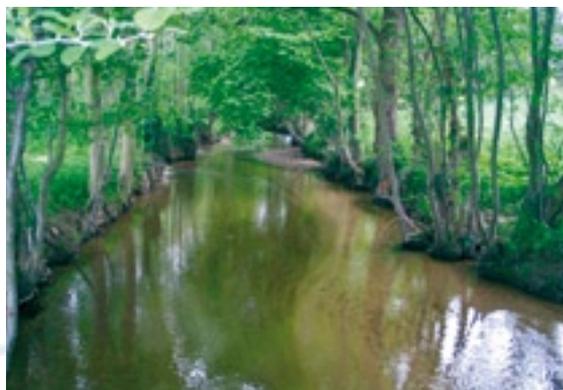
##### Rangez-y :

- Vos documents personnels et administratifs (assurances, factures...)
- Votre argent
- Vos médicaments

- **Placer les éléments sensibles hors d'eau**

(de manière permanente si possible)

- Mobilier et biens fragiles (plaqué, aggloméré...)
- Matières polluantes (lessive, insecticides, pesticides...)
- Dépôts de matières en vrac, difficiles à déplacer
- Produits flottants pouvant se disperser
- Veillez à ce que votre voiture puisse être dégagée en toutes circonstances



#### > Les aménagements temporaires

- Les portes, portes fenêtres, baies vitrées... peuvent être closes par des batardeaux\*. Les aérations peuvent être fermées temporairement par des caches (pensez à les rouvrir après la crue pour le séchage)
- Les murs extérieurs peuvent être protégés par une bâche fixée aux murs et lestée solidement. Un drain devra être posé en partie basse derrière celle-ci
- Des barrières ou digues temporaires peuvent être posées (sacs de sable, parpaings, boudins gonflés d'air ou d'eau...)
- Un clapet anti-retour posé sur la canalisation de sortie des eaux usées (en amont du réseau ou du premier regard) permet d'éviter le refoulement de l'eau par l'intérieur



\*Planche glissée dans l'encadrement d'une ouverture afin d'empêcher l'eau de s'y engouffrer



## ATTENTION

- Ces aménagements temporaires peuvent être inefficaces dans le cas de crues lentes assorties de remontées de nappe
- La structure d'un bâtiment est rarement conçue pour soutenir les fortes pressions exercées par l'eau (hauteur d'eau extérieure supérieure à 90 cm)

## CONSEILS POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION

- **Murs** : utilisez des matériaux qui ne s'imbibent pas. Évitez de piéger l'eau entre deux couches imperméables (murs pleins/isolants rigides en polystyrène, revêtement des peintures/enduits à la chaux par exemple)
- **Gaz et électricité** : relevez prises, interrupteurs, compteurs à au moins 90 cm du sol. Préférez une pose du réseau électrique en hauteur plutôt qu'au sol. Pour faciliter leur nettoyage et leur changement, les fils électriques peuvent être placés dans des gaines plastiques
- **Chauffage** : chaudière et cuve à fioul doivent être fixées, lestées ou arrimées solidement afin d'éviter leur arrachement et déplacement
- **Cloisons** : préférez les cloisons pleines au placoplâtre
- **Sols** : sur une chape en béton, préférez le carrelage
- **Vide sanitaire** : il facilite le drainage. Il peut être aménagé avec un sol incliné

## PENDANT L'INONDATION

### Bien se comporter pour ne pas se mettre en danger

#### > Les bons réflexes

- **Écoutez la radio** pour connaître l'évolution de la situation et suivre les consignes de sécurité
- **Respectez les recommandations des autorités**
- **Fermez les portes**, fenêtres, soupiraux et ouvertures
- **Coupez électricité et gaz** afin d'éviter électrocution et explosion
- **Montez dans les étages** [pensez à prendre de l'eau, de la nourriture et un téléphone mobile]
- **Tenez-vous prêt** à évacuer les lieux si nécessaire

#### > Les mauvais gestes

- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**, celle-ci est dotée d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs qui prévoit la prise en charge des enfants
- **Ne téléphonez pas**, les secours ont besoin de lignes libérées
- **N'utilisez pas votre véhicule**, les routes sont impraticables à partir de 5 cm d'eau
- **Ne circulez pas à pied** dans les zones submergées [des obstacles peuvent être masqués, des plaques d'égouts enlevées]

## APRÈS L'INONDATION

### Après la pluie, le beau temps !

- Avant tout nettoyage, prenez des photos en vue de votre déclaration de sinistre et faites un constat de tout ce qui est détruit ou endommagé
- Évacuez l'eau des sous-sols et des rez-de-chaussée
- Aérez et désinfectez à l'eau de javel les locaux qui ont été inondés
- Rétablissez le courant électrique en accord avec EDF
- Chauffez l'habitation dès que possible
- Appelez votre assureur

# PRÉVENTION INONDATION

## à découper et conserver

### AVANT L'INONDATION

#### > Les aménagements permanents

- Prévoir une zone de survie en hauteur, accessible de l'intérieur et de l'extérieur
- Placer les éléments sensibles hors d'eau

#### > Les aménagements temporaires

- Fermer les portes, portes fenêtres et baies vitrées par des batardeaux
- Protéger les murs extérieurs par une bâche
- Poser des barrières ou des digues
- Poser un clapet anti-retour sur la canalisation de sortie des eaux usées

### PENDANT L'INONDATION

#### > Les bons réflexes

- Écouter la radio
- Respecter les consignes des autorités
- Fermer les portes et les ouvertures
- Couper électricité et gaz
- Monter dans les étages
- Se tenir prêt à évacuer les lieux

#### > Les mauvais gestes

- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école
- Ne pas téléphoner
- Ne pas utiliser votre véhicule
- Ne pas circuler à pied dans les zones submergées

### APRÈS L'INONDATION

- Prendre des photos et faire un constat
- Évacuer l'eau des rez-de-chaussée et des sous-sols
- Aérez et désinfecter les locaux sinistrés
- Rétablir le courant et remettre le chauffage
- Appeler l'assureur

### MOYENS D'ALERTE ET D'INFORMATION

- **Supports d'information communaux** haut-parleur, radio, téléphone, porte à porte, panneaux lumineux, site internet, panneaux publics d'information, entrée des bâtiments communaux.



# Contacts

## CONTRAT DE RIVIÈRE DU GARON

8, chemin des Tard Venus  
69530 Brignais  
Tél. 04 72 31 90 80  
Fax 04 72 31 90 70  
[www.contratderivieredugaron.com](http://www.contratderivieredugaron.com)

## MAIRIE DE BRIGNAIS

28, rue du Général De Gaulle  
Tél. 04 78 05 15 11  
Fax. 04 78 05 55 51  
[www.brignais.com](http://www.brignais.com)

## MAIRIE DE GIVORS

Place Henri-Barbusse  
Tél. 04 72 49 18 18  
Fax. 04 72 49 18 19  
[www.ville-givors.fr](http://www.ville-givors.fr)

## MAIRIE DE GRIGNY

Avenue Jean Estragnat  
Tél. 04 72 49 52 49  
Fax. 04 37 20 16 25  
[www.grigny69.com](http://www.grigny69.com)

## MAIRIE DE MILLERY

Avenue St Jean  
Tél. 04 78 46 18 48  
Fax. 04 78 46 26 00  
[www.millery.com](http://www.millery.com)

## MAIRIE DE MONTAGNY

Place Sourzy  
Tél. 04 78 73 73 73  
Fax. 04 78 07 16 42  
[www.montagny69.org](http://www.montagny69.org)

## MAIRIE DE VOURLES

26 rue Bertrange Imeldange  
Tél. 04 78 05 12 05  
Fax. 04 72 31 06 98  
[www.mairiedevourles.com](http://www.mairiedevourles.com)

## POMPIERS

18 depuis un téléphone fixe  
112 depuis un téléphone mobile

## PRÉFECTURE DU RHÔNE

Service interministériel de défense  
et de la protection civile  
106, rue Pierre Corneille - 69003 Lyon  
Tél. 04 72 61 60 46

## SITES INTERNET

[www.prim.net](http://www.prim.net)  
[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

## QUI FAIT QUOI ?

### ... L'ÉTAT

Il met en place le cadre réglementaire, notamment les Plans de Prévention des risques inondations (PPRI). Si le PPRI le prescrit, les propriétaires de biens construits existants en zone inondable peuvent se trouver dans l'obligation de prendre des mesures pour réduire leur vulnérabilité.

Six de nos communes sont concernées par le PPRI du Garon : Brignais, Givors, Grigny, Millery, Montagny, Vourles.

### ... Le SMAGGA\* (structure porteuse du Contrat de rivière)

- Il pilote les travaux de protection contre les crues.
- Il nettoie, entretient et aménage les cours d'eau.
- Il anime la communication autour du risque d'inondation.

### ... LA COMMUNE

- Elle informe ses administrés des risques encourus sur le territoire communal.
- Elle concourt à la sécurité publique et à la sauvegarde de sa population en réalisant un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), et en veillant à sa mise en œuvre.

\* SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU GARON

Avec la collaboration de Mathieu Charpillon.

Cartographie indicative des zones inondables ne revêtant aucun caractère réglementaire, réalisée à partir du PPRI du Garon approuvé le 28 juin 2007.

Photos : IGN et SMAGGA.



Direction régionale de l'environnement  
RHÔNE-ALPES

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

Rhône-Alpes

